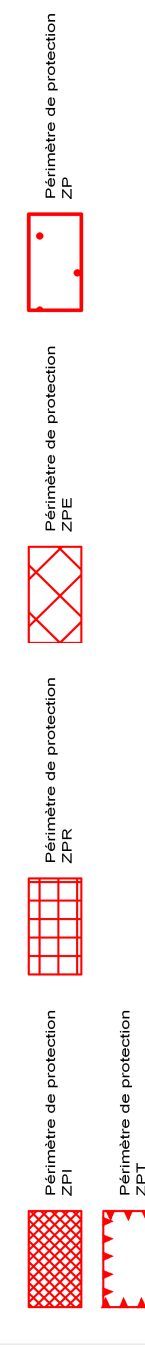
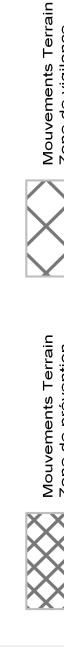


LES PÉRIMÈTRES DE RISQUES

PRÉVENTIONS DES RISQUES TECHNOLOGIQUES



PRÉVENTIONS DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN



PRÉVENTIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR DÉBORÈMENT DES COURS D'EAU



non couverts par un PPRN



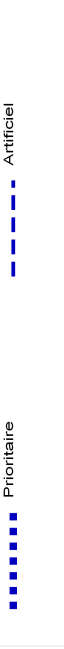
PRÉVENTIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT



PÉRIMÈTRES DE PRODUCTION



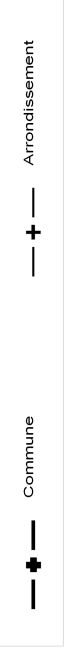
Axe d'écoulement



PÉRIMÈTRES



PÉRIMÈTRES D'ÉCOULEMENT ET D'ACCUMULATION



PRODIGES



CRÉCULEMENTS



PRODIGES



CRÉCULEMENTS



COMMUNE



APPARTEMENT



ALLIAGE COURS AMÉNAGÉS



AVERTISSEMENT :

Les risques d'inondation et technologiques peuvent également faire l'objet de périmètres de prévention des risques naturels d'inondation ou de périmètres de prévention des risques technologiques consultables dans les annexes ou titre des servitudes d'utilité publique conformément à l'article R151-51 du code de l'urbanisme (dans le dossier d'agglomération pour les PPRN et dossiers de commune pour les PPR1).

PLAN LOCAL D'URBANISME
6 DE L'HABITAT

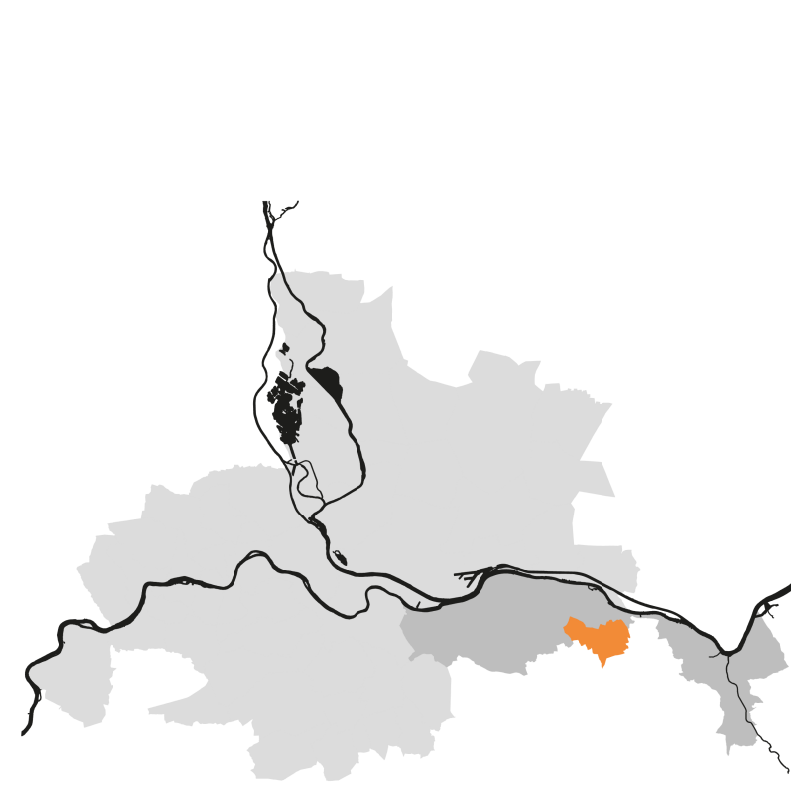
DECLINAISON
COMMUNE

REVISION N°2
APPROBATION - 2019

CHARLY

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT
C.2.8 Risques naturels et technologiques

Echelle : 1/15000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur de périmètres de la commune
 sur les zones d'urbanisme C.2.8.1 et C.2.8.2

GRAND LYON
LA METROPOLE

Agence d'Urbanisme
en métropole
Lyon 69000